

Thèmes > L'information et la reconnaissance du handicap >
L'information sur le handicap > L'action sociale organisée

L'action sociale organisée

Dernière mise à jour 02/06/2025

Les centres d'action sociale globale (CASG) et les centres d'aide aux personnes (CAP)

Certaines personnes peuvent éprouver beaucoup de difficultés dans leur vie quotidienne à cause de l'isolement, de problèmes d'argent, ou de mauvaises conditions de vie. Dans ce cas, le handicap est un obstacle en plus au bien-être.

Ces personnes peuvent s'adresser à un **Centre d'action sociale globale (CASG)** ou à un **Centre d'aide aux personnes (CAP)**.

Les Centres d'action sociale globale (CASG) dépendent de la COCOF et les Centres d'aide aux personnes (CAP) de la COCOM, mais ils ont les mêmes missions adressées à l'ensemble de la population :

- **Accueillir** les personnes et **être à l'écoute** de leur situation globale : précarité financière, exclusion sociale, isolement, handicap... ;
- **Analyser la situation** de la personne en fonction de ses besoins ;
- **Accompagner** la personne, apporter une aide au niveau juridique et administratif, et **assurer un suivi** des actions mises en place ;
- **Orienter** la personne vers des organisations spécialisées en fonction de ses besoins.

Certains de ces services ont une attention particulière aux **actions collectives** comme réponses aux problèmes individuels des personnes : participation à des groupes de parole et d'entraide, à des activités collectives, des rencontres ou des

formations...

Ressources

- Les Centres d'action sociale globale (CASG) (<https://ccf.brussels/nos-services/bien-etre-et-sante/accueil-aide-et-soins/aide-sociale/>)
COCOF
- Les Centres d'aide aux personnes (CAP)
(<https://www.vivalis.brussels/fr/lagrement-des-centres-daide-aux-personnes>)
Vivalis (COCOM)
- La liste des Centres d'aide aux personnes (CAP)
(<https://www.fdss.be/fr/member/#cap>)
Fédération des services sociaux (FDSS)

Le BrAP

Les personnes en situation de handicap néerlandophones qui vivent à Bruxelles et qui souhaitent obtenir de l'information et une orientation vers les aides et services organisés par la Communauté flamande, peuvent s'adresser au **BrAP (*Brussels aanmeldingspunt voor personen met een handicap*)**.

Le BrAP est un service d'informations aux personnes en situation de handicap bruxelloises qui fonctionne exclusivement par email et par téléphone. La personne expose sa situation, et en fonction de ses besoins et de ses attentes, le service apporte les informations nécessaires et les pistes d'orientation, dans un délai maximum de 7 jours.

Adresses utiles

BRUSSELS AANMELDINGSPUNT VOOR PERSONEN MET EEN HANDICAP

1000 BRUXELLES

BRUSSELS AANMELDINGSPUNT VOOR PERSONEN MET EEN HANDICAP

Rue de Laeken 76

1000 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<http://www.brap.be>)

02/201.76.43

0490/ 57.24.53

info@brap.be

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/16489>)

Dernière mise à jour 02/06/2025